

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

**Délibération n°2024.04.41 B**

**Préservation et valorisation du patrimoine naturel : avenant financier n°3 à la convention 2022-2026 avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine**

**LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**

**Secrétaire de Séance:** Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

**Excusé(s):**

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_41B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.04.41 B**

Rapporteur : Pascal MONIER

**PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL : AVENANT FINANCIER N°3 A LA CONVENTION 2022-2026 AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE NOUVELLE AQUITAINE**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20101 -2) CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

- ODD 4 : Education au développement durable
- ODD 11 : Valorisation du patrimoine et des paysages
- ODD 12 : Tourisme durable
- ODD 15 : Préservation des écosystèmes terrestres, sensibilisation, éducation, prévention

En application de la convention de partenariat 2022-2026 entre GrandAngoulême et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), pour la mise en œuvre et le financement de programmes d'acquisition, d'études, d'actions de gestion/restauration et mise en valeur des sites naturels du territoire de GrandAngoulême, il est proposé de prendre un avenant financier n°3.

Cet avenant n°3 vise à préciser les conditions de participation financières de GrandAngoulême aux actions du CEN.

Ce soutien financier d'un montant de 4 536 € est octroyé pour la réalisation du programme d'actions 2024 tel que suit et précisé en annexe de l'avenant n°3 à la convention de partenariat :

- Actions d'entretien de sentiers et de gestion sur des sites du territoire du Grand Angoulême (Brandes de Soyaux, Vallée des Eaux Claires...).
- Animations grand public sur 3 sites du CEN, dans le cadre notamment de l'Atlas de Biodiversité Intercommunale (Abi) : Chaumes de Mouthiers, Mares de Chez Dornion, Côteaux de Marsac.

Les réalisations se feront sur l'année civile 2024. Le CEN produira un état des travaux réalisés et un récapitulatif des dépenses engagées dans les 7 mois après la fin de l'exercice budgétaire.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_41B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention, au titre de l'année 2024, de **4 536 €** au Conservatoire des Espaces Naturels tel que défini dans l'avenant n°3 relatif à la convention cadre entre GrandAngoulême et le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant financier n°3.

<b>Pour : 25</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_41B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

## Annexe 2 :

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVENANT FINANCIER n°3

entre

la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

et

le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Conformément à l'article 3-4 de la convention du 8/06/2022 établie entre le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, cette dernière ayant par sa délibération en date du 5/05/2022 décidé de participer au programme d'action du conservatoire pour la protection et la mise en valeur des sites ....

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de fixer les modalités de participation financière de Grand Angoulême au programme d'intervention du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

#### Article 2 : Nature du programme d'action

Le programme d'action du Conservatoire subventionné par le Grand Angoulême est le suivant :

- 3 animations grand public
  - Chaumes de Mouthiers (Animation « hydrologie géologie »)
  - Mares de Chez Dorgnion (Animation « mares »)
  - Coteaux de Marsac (Animation « balade gourmande » dans le cadre de la Fête de la Science)
- Entretien de sentier et d'aménagements (panneaux, clôtures...) :
  - Brandes de Soyaux
  - Vallée des Eaux Claires
  - Divers sites du Grand Angoulême

#### Article 3 : Montant de la contribution

Sur la base de la délibération du Conseil communautaire, la contribution de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême au titre de l'année 2024 s'élève à 4 536,00 €. Elle sera versée en un versement unique à la suite de la signature de l'avenant entre les 2 parties.

#### Article 4 : Calendrier de réalisation des actions

La réalisation des actions se déroulera en priorité sur l'année civile au titre de laquelle la subvention est perçue. Néanmoins, si certaines actions n'ont pu être réalisées, le CEN en informera Grand

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024  
Affichage : 08/04/2024

Angoulême par écrit, qui décidera à l'appréciation des éléments fournis, de porter à 6 mois le délai de réalisation.

Dans le cas contraire, Grand Angoulême se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent avenant. Il pourra également faire le choix de diminuer significativement la subvention de l'année suivante.

La collectivité en informera le bénéficiaire concerné par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### Article 5 : Bilan du programme

Le Conservatoire produira à la collectivité un état des réalisations agrémenté de quelques photos présentant le site avant et après les travaux ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses engagées au plus tard 7 mois après la fin de l'exercice budgétaire pour laquelle la subvention aura été attribuée.

Fait à Angoulême, le  
(en deux exemplaires)

M  
Président du Grand Angoulême

Monsieur Philippe SAUVAGE  
Président du Conservatoire d'espaces naturels  
de Nouvelle-Aquitaine

*P/O la Directrice administrative et financière  
Elodie DUPUY POMES-BORDEDEBAT*



Conservatoire d'espaces naturels  
Nouvelle-Aquitaine  
SITE DE POITIERS  
44 boulevard Pont-Achard  
86000 Poitiers  
tél. 05 49 50 42 59

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_41B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

## Plan de financement budgétaire

Budget 2024		Valorisation des sites de l'agglomération d'Angoulême						
Sites	Opérations	Salariés	Durée (jours)	Frais de personnel	Sous-traitance	Frais de mission	Frais généraux	Total général
Brandes de Soyaux	Entretien de sentiers	Iris PRINET	2	540,00 €	800,00 €		108,00 €	1 448,00 €
Vallée des Eaux Claires	Entretien de sentiers	Mélanie ADAM	1	374,00 €	800,00 €	100,50 €	74,80 €	1 349,30 €
Divers sites du GA	Entretien d'aménagements				600,00 €			600,00 €
Chaumes de Mouthiers	Animation grand public	Cécile TARTARE	1	277,00 €		61,50 €	55,40 €	393,90 €
Mares de Chez Dorgnion	Animation grand public	Cécile TARTARE	1	277,00 €		40,00 €	55,40 €	372,40 €
Coteaux de Marsac	Animation grand public	Cécile TARTARE	1	277,00 €		40,00 €	55,40 €	372,40 €
<b>TOTAL</b>			<b>6</b>	<b>1 745 €</b>	<b>2 200 €</b>	<b>242 €</b>	<b>349 €</b>	<b>4 536,00 €</b>

Financeurs	Montant demandé	Taux
Grand Angoulême	4 536,00 €	100,00%
<b>Total</b>	<b>4 536,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_41B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024